

Image not found or type unknown



Reprise d'entreprise et congés payés

Par **pascal**, le **17/11/2008** à **17:06**

bonjour,rnl'entreprise ou je travailles qui etait en RJ a ete reprise le 1 octobre 2008 ;l'administrateur nous a affirmé que nos congés restant serait payé ,A ce jour cette personne refuse de nous recevoir et encore moins de nous donner des infots sur ce probleme ,ma question est ;aurait il le droit purement et simplement de nous supprimer nos droit au congés ,si non peut il faire trainer l'affaire dans le temps, a t'il un délais a respecter?rnsi vous avez deja eu ce genre de probleme je vous serais tres reconnaissant de me renseignernrnmrci d'avance
rnpascal